



**MINISTRE DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

CABINET DU MINISTRE

N°540.11/330/..... /2014

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

Le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique informe les opérateurs économiques des éléments suivants en rapport avec le contrôle des importations avant embarquement à destination du Burundi :

1) Prestation de services de vérification de la conformité des produits à la commande et aux normes avant embarquement à destination de la République du Burundi (PCA).

L'Etat du Burundi représenté par le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique vient de signer, avec la SGS Société Générale de Surveillance SA, un contrat de prestation de services de contrôle de la conformité pour une période de 4 ans. La mise en place du contrat se fera étroitement avec le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), dépositaire des Normes et Standards au Burundi. Le contrat commencera en date du 15 mars 2014.

2) Programme de Vérification des Importations (PVI) en cours

Le Programme de Vérification des Importations (PVI) signé entre l'Etat du Burundi et la SGS Société Générale de Surveillance SA en date du 15 avril 2004 prendra fin le 28 février 2014. Ce programme sera remplacé par le service de vérification de la conformité des produits à la commande et aux normes avant embarquement à destination de la République du Burundi.

Fait à Bujumbura, le 4/2/2014

Le Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Economique

Honorable Tabu Abdallah MANTAKIZA

